

- PRÉPARER votre séjour dans le confort de votre foyer
- ARRIVER rapidement à destination
- OBTENIR tous les documents requis

Que ce soit …

Services en ligne Via le service en ligne

ou

Via un poste d'accueil

Même tarif partout !

Guide d'aide – Utilisation du service en ligne

▶ Il est obligatoire de s'**ENREGISTRER** et de **PAYER** les droits exigibles pour fréquentation dans la Zec Kipawa.

1 **ALLER** sur zeckipawa.reseauzec.com et cliquer sur « Service en ligne ».

2 **CRÉER** votre compte.
Identifier vos DÉPENDANTS (conjoint / vos enfants et vos étudiants de 18 à 24 ans) pour éviter des frais supplémentaires.

3 Produire un **ENREGISTREMENT :**
Enregistrement obligatoire pour tous les véhicules.

- Aller sur « S'enregistrer ». Responsable : conducteur.
  Toute personne à bord du véhicule doit être identifiée sur l'enregistrement.
- Suivre les étapes de l'enregistrement et une facture sera automatiquement généré en fonction du nombre de jours d'activités (chasse et pêche).
  ****Pas de facture si vous avez au préalable acheté un forfait annuel****
- Imprimer votre enregistrement et placez-le sur votre tableau de bord.
- Vous devez toujours avoir la facture avec vous.
- L'enregistrement peut être produit jusqu'à 7 jours avant votre arrivée.

4 **FERMER** votre enregistrement :

- Inscrire sur votre enregistrement : date et heure de votre départ, statistiques de chasse et/ou pêche.
- Fermer votre enregistrement via le service en ligne ou le remettre à l'un des postes d'accueil.

▶ Achat de forfait **ANNUEL** et forfait de **CAMPING**

- **Aller** sur « Choisir un forfait de chasse et/ou pêche ».
- Le **CAMPING** n'est pas inclus dans les forfaits de chasse et/ou de pêche. ACHETER votre forfait de camping.
- Vous devez toujours avoir la facture avec vous.

Résident
Personne domiciliée au Québec.

Forfait familial
Inclut conjoint / vos enfants et vos étudiants de 18 à 24 ans

Le non-respect des règlements peut entraîner une amende de ±500$.